



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres d'information jeunesse

Question écrite n° 38199

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports au sujet du financement des centres d'information départementale et régionale de la jeunesse. Le réseau « Information Jeunesse » est présent sur tout le territoire, il permet aux jeunes de trouver des informations, notamment sur l'accès à la vie professionnelle, les études, la formation ou la vie pratique. Dans la très grande majorité des cas, les jeunes trouvent cette structure à la fois accueillante, utile et efficace. Aussi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend réévaluer sa participation financière au budget des CIDJ et CRIJ afin de permettre à ces centres d'apporter une réponse satisfaisante aux attentes des jeunes.

Texte de la réponse

Mme la ministre attache de l'importance aux structures qui permettent aux jeunes de trouver des informations claires, efficaces, complètes, actualisées et gratuites. Il est en effet nécessaire qu'ils puissent maîtriser les données de plus en plus complexes de l'apprentissage de la vie, de l'insertion sociale et professionnelle et de l'accès à l'autonomie. Cette véritable mission de service public est exercée depuis près de trente ans par le ministère de la jeunesse et des sports en partenariat avec les collectivités locales. Un réseau de 1 450 centres, bureaux et points information jeunesse couvre désormais le territoire. Mis en place récemment, 28 bus information jeunesse assurent un service itinérant afin d'être au plus près des lieux de vie des jeunes. Depuis 1997, les financements alloués par le ministère de la jeunesse et des sports connaissent une évolution significative puisqu'ils sont passés en 1997 de 47 MF à près de 50 MF en 1999. Par ailleurs, un budget de 55,7 MF est inscrit au projet de loi de finances pour 2000 afin de renforcer le développement des centres information jeunesse.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38199

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6793

Réponse publiée le : 10 janvier 2000, page 228